COMMUNE

de LASSERRE

Département de l'Ariège

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la commune de LASSERRE

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Date de la convocation: 17/09/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Jean LESAINT

vingt-trois septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charlotte AZALOUX,

Présents : Charlotte AZALOUX, Grégoire TALBOT, Aurélie SABRIA, Jean LESAINT, Lucie PELISSIER, Nicolas EYCHENNE, Magali PEDOUSSAUT

Représentés: Franck LARROQUE représenté par Grégoire TALBOT, Dominique ALMAYRAC représentée par Charlotte AZALOUX, Marie-Christine JACQUERIE représentée par Jean LESAINT, Frédéric DEDIEU représenté par Magali PEDOUSSAUT

Excusés:

Absents:

Objet: TARIFICATION SALLE DES FETES - DE_2026_048

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant la nécessité de réglementer l'utilisation de la salle des fêtes communale et de couvrir une partie des frais de fonctionnement (énergie, entretien, fluides) générés par son occupation ;

Considérant qu'il convient de fixer une grille tarifaire équitable, établissant une distinction légitime entre les habitants de la commune (qui contribuent déjà aux charges locales par la fiscalité directe) et les personnes extérieures, tout en soutenant le tissu associatif local.

Entendu l'exposé de Mme la Maire,

Après avoir délibéré , le Conseil Municipal Décide :

ARTICLE 1 : PÉRIODES SAISONNIÈRES

Il est acté la création de deux périodes tarifaires distinctes pour l'application des tarifs de location :

- **Période Été :** du 1er avril au 31 octobre
- **Période Hiver :** du 1er novembre au 31 mars

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
009-210901583-DE_2026_048-DE
AGEDI

Publié le : 25/09/2026 13:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre
https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/79706

ARTICLE 2 : TARIFS PARTICULIERS (Location 2 jours / Week-end)

Les tarifs de location de la salle pour les particuliers sont fixés comme suit :

Catégorie de locataire	Tarif Été	Tarif Hiver	Option Cuisine Équipée
Habitants de Lasserre	70 €	90 €	+ 50 € par location
Personnes extérieures	200 €	250 €	+ 80 € par location

ARTICLE 3 : TARIFS ASSOCIATIONS du VOLVESTRE ARIEGEOIS (12 communes de l'ancien Canton)

Pour les associations dont le siège social ou l'activité principale est situé dans le Volvestre Ariégeois, la grille est fixée ainsi :

• Location ponctuelle(jusqu'à 5 séances par an) : Gratuit

• Location ponctuelle(entre 5 et 10 séances par an) : 100 € par an

• Location régulière courante(1 fois par semaine) : 150 € par an

• Option Cuisine : + 20 € par utilisation

ARTICLE 4 : TARIFS ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Pour les associations extérieures au Volvestre Ariégeois, la grille est fixée ainsi :

• Location ponctuelle (1 journée): 80 €

• Location régulière (1 fois par mois) : 180 € par an

• Location régulière (1 fois par semaine) : 350 € par an

• Option Cuisine : + 30 € par utilisation

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'APPLICATION

Les conditions de gratuité ou d'accès aux tarifs préférentiels accordées aux particuliers et aux associations s'appliquent strictement sous réserve du respect du règlement intérieur de la salle et de la parfaite propreté des lieux après occupation.

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
009-210901583-DE_2026_048-DE
AGEDI

Publié le : 25/09/2026 13:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre
https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/79706

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET

Les présents tarifs s'appliqueront à compter du **1er octobre 2026**.

ARTICLE 7 : EXÉCUTION ET COMPTABILITÉ

- Charge Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération et de la signature des contrats de location ou conventions d'utilisation correspondants.
- Dit que les recettes correspondantes seront perçues au budget communal au compte 752 (Revenus des immeubles).

Fait et délibéré à Lasserre, les jour, mois et an que dessus.

La Maire, Charlotte AZALOUX



Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
009-210901583-DE_2026_048-DE
AGEDI

Publié le : 25/09/2026 13:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre
https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/79706